

**BÉNÉFICIAIRES**

Entreprises de toutes tailles et acteurs publics issus de la filière automobile

**FORME DE L'AIDE**

Subvention pour les PME et acteurs publics
Mix Subvention et Avance Remboursable pour les ETI/GE

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

De 25% à 80%
des dépenses éligibles

**PÉRIODE**

Jusqu'au 17 septembre 2024
(relève intermédiaire le 29 février)

FINANCEURS

APPEL À PROJETS - CORAM 2024

SOUTIEN À LA R&D DES ENTREPRISES AUTO ET DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ ROUTIÈRE

QUELS PROJETS ?

Ce dispositif vise à soutenir des projets de **recherche et de développement** structurants portés par des **entreprises de la filière automobile** et/ou des **acteurs de l'écosystème de la mobilité routière**.

Ces projets doivent s'inscrire dans l'un des grands axes suivants :

Véhicules zéro émission et projets structurants de sa chaîne de valeur :

- ↳ Chaînes de traction électrique et plateformes de véhicules adaptés,
- ↳ Modules électroniques et leurs systèmes,
- ↳ Démonstrateurs de véhicules lourds et leurs composants à hydrogène.

Amélioration de la performance environnementale du véhicule :

- ↳ Allègement des composants, matériaux plus respectueux pour l'environnement,
- ↳ Prolonger la durée de vie des véhicules.

Autres axes permettant l'élimination des pollutions à l'usage des véhicules**Véhicules et services de mobilité connectés, automatisés :**

- ↳ Développement de briques technologiques nécessaires (matérielles et logicielles, gestion de flotte, infrastructure, communication).

Systèmes et services de mobilité routière :

- ↳ Plateformes innovantes pour favoriser la mobilité partagée,
- ↳ Développement de MaaS (Mobility as a Service),
- ↳ Développement de mobilités partagées de véhicules routiers,
- ↳ Transports collectifs innovants.

Projets de plateformes mutualisées :

- ↳ Développement des outils logiciels et infrastructures partagés dans la gestion des mobilités douces.

Les projets peuvent être portés individuellement. Une attention particulière sera portée aux projets collaboratifs entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Un budget minimum d'1 M€ est attendu pour les PME et les ETI et de 4 M€ pour les Grandes Entreprises.

QUELS SOUTIENS ?

Selon le niveau de maturité du projet, de la taille de l'entreprise et de la présence ou non d'un consortium, le soutien pourra représenter **de 25% à 80%** des dépenses éligibles.

21 années
d'expérience

150
Collaborateurs

11 Mds€
de projets
financés
depuis 2013

8 bureaux
ouverts en
France



**Matthieu
BARBIER**

Chargé
d'affaires

06 43 97 76 24
mbarbier@abfdecisions.fr